



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 35098

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation sociale des rapatriés d'Indochine. Dans le cadre du projet de loi sur les rapatriés, il souhaiterait connaître les mesures que son ministère compte prendre afin d'établir une véritable reconnaissance de cette communauté et de ces familles qui connaissent de sérieuses difficultés matérielles. - Question transmise à M. le Premier ministre.

Texte de la réponse

Le Gouvernement tient à rappeler à l'honorable parlementaire que les 44 164 rapatriés de l'ex-Indochine française entre 1954 et 1974 ont pu obtenir, comme tous les rapatriés de l'ensemble des territoires anciennement sous souveraineté française, les secours et les aides prévus par la législation. C'est ainsi que ceux d'entre eux qui sont arrivés en métropole à partir de 1962 ont pu bénéficier du dispositif d'aide à l'accueil et à la réinstallation prévu par la loi du 26 décembre 1961 ainsi que des mesures d'indemnisation des biens immobiliers relevant de la loi du 15 juillet 1970. Les rapatriés de l'ex-Indochine bénéficient bien entendu, dès lors qu'ils remplissent les conditions requises, des mesures prises en faveur des personnes âgées ainsi que de secours, ou encore d'aides spécifiques, telles celles prévues par la loi du 4 décembre 1985 portant amélioration des retraites des rapatriés. Par ailleurs, le Gouvernement veillera, comme il s'y est engagé, à ce que la mémoire de l'oeuvre accomplie par les hommes et les femmes, qui ont tant contribué au rayonnement de la France, en Asie, notamment, ne soit pas oubliée mais au contraire sauvegardée et valorisée. Cette volonté gouvernementale trouvera sa concrétisation dans la participation de l'État au Mémorial national de la France d'outre-mer conçu à l'initiative du maire de Marseille. Des historiens spécialistes de l'Indochine ont été nommés au conseil scientifique du futur établissement qui devrait être inauguré en 2006.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35098

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1712

Réponse publiée le : 8 juin 2004, page 4214